



2024/12-71

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 10 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 DECEMBRE 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 10 DECEMBRE 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI , M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT
M. SIMON à M. BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT PROJET D'INSTALLATION DE LA SOCIETE HELIFIRST SUR L'AERODROME DE PONTOISE CORMEILLE EN VEXIN

Suite à l'information reçue de la préfecture sur le projet de transfert d'activités de la société HELIFIRST, après la décision de la mairie de Paris de récupérer une partie des terrains lui appartenant sur l'Héliport de Issy les Moulineaux ;

Cette société a 5 hélicoptères et assure différentes missions pour les collectivités ou Etat ainsi que la location d'hélicoptère pour la télévision notamment.

Une nouvelle réunion s'est tenue entre les élus le 27 aout afin de vérifier les avis des uns et des autres, notamment du PNR. Enfin, le comité permanent de la CEE de l'Aérodrome s'est réuni le 15 novembre en présence de la responsable de la société HELIFIRST, la DGAC, ADP et les élus.

Chacun s'est expliqué et les élus ont de nouveau signifié leur désaccord sur la venue éventuelle de cette société. Il nous est annoncé que rien n'est signé aujourd'hui.

Les inquiétudes des élus sont une augmentation, même sensible, du bruit (on nous parle de 1 à 2 allers-retours aérodrome/Paris par jour) et surtout le risque d'une extension de l'activité de cette société. A priori, la localisation de cette société au Bourget ne semble pas possible.

Compte tenu de ce qui précède, Madame Le Maire propose au conseil Municipal de donner un avis défavorable à l'implantation de la société HELIFIRST sur l'aérodrome de Pontoise Cormeilles - en - Vexin.

Motion votée à l'unanimité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE